



Location et place de parking

Par **cham79**, le **14/11/2008** à **17:18**

Bonjour,

Je suis actuellement locataire d'un appartement. Je viens de récupérer il y a peut de temps un texte de loi qui stipule que chaque habitations construites sur la commune doivent être accompagnées de 2 places de parking. Mon propriétaire (un particulier) ne me laisse qu'une seule place de parking.

Ma question est la suivante: Dans le bail de location, il est indiqué que la location comprend l'appartement, une entrée indépendante et une place de parking. Ai-je le droit de pouvoir exiger 2 places de parking sachant que j'ai signé le bail? Mon propriétaire était-il en droit d'imposer le nombre de places dans le bail?

Merci

Par **jeetendra**, le **14/11/2008** à **19:37**

bonsoir, [fluo]toujours se référer a votre contrat de location[/fluo], s'il est prévu une place de parking, vous ne pouvez en avoir deux tout simplement, vous êtes locataire, le texte en question concerne [fluo]les propriétaires uniquement,[/fluo] cordialement